

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES.

COMMUNE DE FONT – ROMEU – ODEILLO – VIA.

CONSEIL MUNICIPAL.

SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2013 à 19 HEURES.

COMPTE – RENDU.

L'an deux mille TREIZE,

Le HUIT OCTOBRE à DIX NEUF HEURES.

Le Conseil Municipal de la Commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean - Louis DEMELIN, Maire.

Date de la convocation : 3 OCTOBRE 2013.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Ayant pris part aux délibérations : 17

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire; Madame Elodie VARRAINE, Adjointe, Messieurs André BEGUE, Jean – Luc CARRERE, Michel RIFF, Michel SARRAN Adjoints; Madame Marie – Jeanne RIVOT, Messieurs Jean – Claude CO, Jean – Michel MONE, Gérard ROUAIX, Jean – Louis SARDA, Vincent SIBIEUDE, Pascal TISSANDIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mesdames Gisèle COMANGES, Katell MATET, Messieurs Ludovic ARIS, Philippe CLERC, Daniel GAUTHIER, Alain LLENSE Conseillers Municipaux.

Avaient procuration : Monsieur le Maire de Madame MATET, Madame VARRAINE de Monsieur GAUTHIER, Monsieur BEGUE de Monsieur LLENSE, Monsieur CARRERE de Madame COMANGES.

Monsieur TISSANDIER a été désigné secrétaire de séance.

Le compte – rendu de la dernière séance est adopté. L'ordre du jour de la séance est adopté :

2013 - 128 - Acceptation de dons de la part d'associations ayant participé à l'organisation des semaines culturelles et des concerts de l'été :

2013 - 129 - Restauration du Maître - Autel et du Retable St Joseph situés dans la Chapelle de l'Ermitage. Demande de subvention auprès de l'ETAT - Direction des Affaires Culturelles - « Culture et Patrimoine ».

2013 - 130 - Restauration du Maître Autel et du Retable Saint - Joseph situé dans la Chapelle de l'Ermitage Demande de subvention au Conseil Général au titre de l'AIT 2014.

2013 - 131 - Restauration du Maître Autel et du Retable Saint - Joseph situés dans la Chapelle de l'Ermitage - Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Service du patrimoine.

2013 - 132 - Festival du livre « Altitude, les auteurs prennent de la hauteur ». Demande de subvention à la DRAC – Pôle Création et Diffusion Artistique - Service du livre - Année 2014.

2013 - 133 - Festival du livre « Altitude, les auteurs prennent de la hauteur ». Demande de subvention au Conseil Régional – Service livre, Lecture Publique et Littérature Orale. Année 2014.

2013 - 134 - Festival du livre «Altitude, les auteurs prennent de la hauteur». Demande de subvention au Conseil Général – Service Culture. Année 2014

2013 - 135 - Demande de Subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'acquisition de matériel pour la salle de spectacle du Casino (Soutien aux Arts plastiques et visuels - Année 2014).

2013 - 136 - Demande de Subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement d'un Bâtiment Communal « salle de spectacle du Casino » DETR - Année 2014.

2013 - 137 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées 2013. Demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

2013 - 138 - Acquisition d'une parcelle de terrain auprès des consorts PUIG dans le cadre de la construction du futur Groupe Scolaire.

2013 - 139 - Modification des tarifs de l'Espace Sportif Colette – Besson pour 2013 - 2014.

2013 - 140 - Vote des subventions aux associations sportives de la Commune pour 2013.

2013 - 141 - Modification du tableau des emplois communaux.

2013 - 142 - Décision Modificative n° 3 au budget général de la Commune pour 2013.

2013 - 143 - Campagne de plantation d'essences arbustives du Conseil Général.

2013 - 144 - Travaux de construction du Groupe Scolaire – Autorisation de signature d'un avenant n° 2 au Marché Public de travaux de l'entreprise SAPER – 66 SALLEILLES – Lot N°4 – Isolation Extérieure.

2013 - 145 - Travaux de construction du Groupe Scolaire – Autorisation de signature d'un avenant n° 2 au Marché Public de Travaux de l'entreprise FAUCHE – 66 PERPIGNAN – Lot N°14 – Electricité.

2013 - 146 - Autorisation de signature d'un avenant N°1 au Marché à Bon de Commande de Voirie 2013 – 2016 passé avec l'entreprise MEYE.

2013 - 147 - Régularisation des prises d'eau sur la commune dans le milieu naturel.

2013 - 148 - Projet d'aménagement du cœur de station - Demande de subvention auprès de la Communauté Européenne (FEDER) dans le cadre de la convention interrégionale de massif et de l'axe interrégional Pyrénées – P.O.

2013 – 128 - Acceptation de dons de la part d'associations ayant participé à l'organisation des semaines culturelles et des concerts de l'été :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la programmation culturelle mise en œuvre par la commune en partenariat avec les différentes associations, certaines ont reçues des participations spontanées et volontaires dont elles souhaitent faire don à la commune sans condition ni contrepartie :

C'est le cas des associations suivantes :

-Association Les Amis de la Chapelle	Montant	5 420 €
-Association Ciné Club de Cerdagne	Montant	155 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** ces dons tels qu'indiqués ci -dessus.

2013 – 129 - Restauration du Maître - Autel et du Retable St Joseph situés dans la Chapelle de l'Ermitage. Demande de subvention auprès de l'ETAT - Direction des Affaires Culturelles « Culture et Patrimoine ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que d'importants travaux de restauration de la chapelle l'ermitage ont été entrepris depuis 1994 pour la mise en valeur de ce patrimoine historique.

Monsieur le Maire rappelle que l'Ermitage compte près de 20 000 visiteurs annuels qui découvrent ces mobiliers classés monuments historiques en 1928 et que durant la période juillet et août, ce sont environ 6 000 personnes qui visitent les lieux et qui sont accompagnées de bénévoles pour des visites commentées.

Monsieur le Maire indique que dans cadre de ces actions menées, il est donc essentiel de poursuivre les travaux de restauration engagés et qu'ainsi une nouvelle phase de travaux pourrait porter sur deux éléments mobiliers classés : le Maître – Autel et le Retable dit de St Joseph selon un plan de financement qui pourrait être le suivant :

Dépenses:

Montant de l'enveloppe estimative globale de travaux Total HT 43 000 €.

Recettes:

Etat – Préfecture de Région - DRAC	10 750 €	(Taux 25 %)
Région – Service du Patrimoine Régional	8 600 €	(Taux 20 %)
Conseil Général (AIT)	12 470 €	(Taux 29 %)
Commune	11 180 €	(Taux 26 %)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le programme de travaux envisagé ainsi que le plan de financement tel que ci-dessus ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la DRAC pour un montant de 10 750 € ;

2013 – 130 - Restauration du Maître Autel et du Retable Saint - Joseph situé dans la Chapelle de l'Ermitage Demande de subvention au Conseil Général au titre de l'AIT 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que d'importants travaux de restauration de la chapelle l'ermitage ont été entrepris depuis 1994 pour la mise en valeur de ce patrimoine historique.

Monsieur le Maire rappelle que l'Ermitage compte près de 20 000 visiteurs annuels qui découvrent ces mobiliers classés monuments historiques en 1928 et que durant la période juillet et août, ce sont environ 6 000 personnes qui visitent les lieux et qui sont accompagnées de bénévoles pour des visites commentées.

Monsieur le Maire indique que dans cadre de ces actions menées, il est donc essentiel de poursuivre les travaux de restauration engagés et qu'ainsi une nouvelle phase de travaux pourrait porter sur deux éléments mobiliers classés : le Maître – Autel et le Retable dit de St Joseph selon un plan de financement qui pourrait être le suivant :

Dépenses:

Montant de l'enveloppe estimative globale de travaux Total HT 43 000 €

Recettes:

Etat – Préfecture de Région - DRAC	10 750 €	(Taux 25 %)
Région – Service du Patrimoine Régional	8 600 €	(Taux 20 %)
Conseil Général (AIT)	12 470 €	(Taux 29 %)
Commune	11 180 €	(Taux 26 %)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le programme de travaux envisagé ainsi que le plan de financement tel que ci-dessus ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général des P.O. (AIT 2014) pour un montant de 12 470 €.

2013 - 131 - Restauration du Maître Autel et du Retable Saint - Joseph situés dans la Chapelle de l'Ermitage - Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Service du patrimoine.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que d'importants travaux de restauration de la chapelle l'ermitage ont été entrepris depuis 1994 pour la mise en valeur de ce patrimoine historique.

Monsieur le Maire rappelle que l'Ermitage compte près de 20 000 visiteurs annuels qui découvrent ces mobiliers classés monuments historiques en 1928 et que durant la période juillet et août, ce sont environ 6 000 personnes qui visitent les lieux et qui sont accompagnées de bénévoles pour des visites commentées.

Monsieur le Maire indique que dans cadre de ces actions menées, il est donc essentiel de poursuivre les travaux de restauration engagés et qu'ainsi une nouvelle phase de travaux pourrait porter sur deux éléments mobiliers classés : le Maître – Autel et le Retable dit de St Joseph selon un plan de financement qui pourrait être le suivant :

Dépenses:

Montant de l'enveloppe estimative globale de travaux Total HT 43 000 €

Recettes:

Etat – Préfecture de Région - DRAC	10 750 €	(Taux 25 %)
Région – Service du Patrimoine Régional	8 600 €	(Taux 20 %)
Conseil Général (AIT)	12 470 €	(Taux 29 %)
Commune	11 180 €	(Taux 26 %)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le programme de travaux envisagé ainsi que le plan de financement tel que ci-dessus ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional Service du Patrimoine Régional pour un montant de 8 600 €.

2013 - 132 - Festival du livre « Altitude, les auteurs prennent de la hauteur ». Demande de subvention à la DRAC – Pôle Création et Diffusion Artistique - Service du livre - Année 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la septième édition du festival « Altitude, les auteurs prennent de la hauteur » réunira autour de l'édition 2014 la majorité des éditeurs des Pyrénées - Orientales et leurs homologues du Languedoc - Roussillon.

Monsieur le Maire indique que les auteurs publiés, mais aussi ceux à compte d'auteurs, se retrouveront ainsi autour des débats, séances de signatures, et autres conférences et que durant la manifestation, au cours des matinées et après midi du samedi et du dimanche, sera présenté le travail d'écriture en milieu scolaire en lien avec un auteur ou un projet réalisé avec l'accompagnement d'un illustrateur résidant sur le territoire.

Monsieur le Maire ajoute que seront organisées lors du festival ainsi que tout au long de l'année avec l'appui technique de la bibliothèque Municipale diverses activités de création autour du livre mais aussi des ateliers de lecture avec des animateurs professionnels.

Monsieur le Maire précise que le choix des auteurs susceptibles d'animer ce festival est en lien avec les différentes sorties littéraires, ce qui explique la popularité d'Altitudes au regard du grand public et enfin que, pendant les deux journées, toutes les animations liées au festival du livre à destination du Grand Public sont entièrement gratuites.

Monsieur le Maire précise que le budget prévisionnel de la manifestation est le suivant :

Dépenses:

Montant de l'enveloppe estimative Total HT 16 000 €

Recettes:

ETAT – DRAC	3 200 €	(Taux 20 %)
Région – Service du Livre	3 200 €	(Taux 20 %)
Conseil Général – Service Culture	3 200 €	(Taux 20 %)
Commune	6 400 €	(Taux 40 %)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le plan de financement tel que ci-dessus.

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la DRAC au titre du programme de soutien à la vie littéraire, pour un montant de **3 200 €** sur un montant prévisionnel de cette action culturelle évalué à la somme de 16 000 Euros.

2013 - 133 - Festival du livre « Altitude, les auteurs prennent de la hauteur ». Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Service livre, Lecture Publique et Littérature Orale. Année 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la septième édition du festival « Altitude, les auteurs prennent de la hauteur » réunira autour de l'édition 2014 la majorité des éditeurs des Pyrénées - Orientales et leurs homologues du Languedoc - Roussillon.

Monsieur le Maire indique que les auteurs publiés, mais aussi ceux à compte d'auteurs, se retrouveront ainsi autour des débats, séances de signatures, et autres conférences et que durant la manifestation, au cours des matinées et après midi du samedi et du dimanche, sera présenté le travail d'écriture en milieu scolaire en lien avec un auteur ou un projet réalisé avec l'accompagnement d'un illustrateur résidant sur le territoire.

Monsieur le Maire ajoute que seront organisées lors du festival ainsi que tout au long de l'année avec l'appui technique de la bibliothèque Municipale diverses activités de création autour du livre mais aussi des ateliers de lecture avec des animateurs professionnels.

Monsieur le Maire précise que le choix des auteurs susceptibles d'animer ce festival est en lien avec les différentes sorties littéraires, ce qui explique la popularité d'Altitudes au regard du grand public et enfin que, pendant les deux journées, toutes les animations liées au festival du livre à destination du Grand Public sont entièrement gratuites.

Monsieur le Maire précise que le budget prévisionnel de la manifestation est le suivant :

Dépenses:

Montant de l'enveloppe estimative Total HT 16 000 €

Recettes:

ETAT – DRAC	3 200 € (Taux 20 %)
Région – Service du Livre	3 200 € (Taux 20 %)
Conseil Général – Service Culture	3 200 € (Taux 20 %)
Commune	6 400 € (Taux 40 %)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** l'opération envisagée ainsi que le plan de financement tel que ci-dessus.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional au titre du programme de soutien à la vie littéraire, pour un montant de **3 200 €** sur un montant prévisionnel de cette action culturelle évalué à la somme de 16 000 Euros.

2013 - 134 - Festival du livre « Altitude, les auteurs prennent de la hauteur ». Demande de subvention au Conseil Général – Service Culture. Année 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la septième édition du festival « Altitude, les auteurs prennent de la hauteur » réunira autour de l'édition 2014 la majorité des éditeurs des Pyrénées - Orientales et leurs homologues du Languedoc - Roussillon.

Monsieur le Maire indique que les auteurs publiés, mais aussi ceux à compte d'auteurs, se retrouveront ainsi autour des débats, séances de signatures, et autres conférences et que durant la manifestation, au cours des matinées et après midi du samedi et du dimanche, sera présenté le travail d'écriture en milieu scolaire en lien avec un auteur ou un projet réalisé avec l'accompagnement d'un illustrateur résidant sur le territoire.

Monsieur le Maire ajoute que seront organisées lors du festival ainsi que tout au long de l'année avec l'appui technique de la bibliothèque Municipale diverses activités de création autour du livre mais aussi des ateliers de lecture avec des animateurs professionnels.

Monsieur le Maire précise que le choix des auteurs susceptibles d'animer ce festival est en lien avec les différentes sorties littéraires, ce qui explique la popularité d'Altitudes au regard du grand public et enfin que, pendant les deux journées, toutes les animations liées au festival du livre à destination du Grand Public sont entièrement gratuites.

Monsieur le Maire précise que le budget prévisionnel de la manifestation est le suivant :

Dépenses:

Montant de l'enveloppe estimative Total HT 16 000 €

Recettes:

ETAT – DRAC	3 200 € (Taux 20 %)
Région – Service du Livre	3 200 € (Taux 20 %)
Conseil Général – Service Culture	3 200 € (Taux 20 %)
Commune	6 400 € (Taux 40 %)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** l'opération envisagée ainsi que le plan de financement tel que ci-dessus.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre du programme de soutien à la Culture, pour un montant de **3 200 €** sur un montant prévisionnel de cette action culturelle évalué à la somme de 16 000 Euros.

2013 - 135 - Demande de Subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'acquisition de matériel pour la salle de spectacle du Casino (Soutien aux Arts plastiques et visuels - Année 2014).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de la commune de promouvoir une politique culturelle engagée pour le développement de la culture sur les hauts cantons des Pyrénées catalanes.

Monsieur le Maire indique cependant que la ville ne possède aucune salle équipée en son, lumière, vidéo et installations scéniques, pouvant recevoir dans de bonnes conditions des spectacles d'art Vivant et est obligée de louer tout le matériel scénique à l'occasion de chaque spectacle ou manifestation.

Monsieur le Maire ajoute qu'afin de palier à cette carence, l'aménagement de la salle du casino (aussi affectée au cinéma) devient indispensable pour :

-Mieux recevoir les compagnies dans le cadre notamment de la saison cerdane- théâtre, musique, danse et conte, destinés majoritairement à la population autochtone éloignée des pôles culturels majeurs du département.

-Pouvoir répondre à la demande de conférences et de nombreuses représentations des associations de la commune.

-Accroître la sensibilisation du jeune public et élargir à d'autres publics notamment en organisant à Font Romeu les « 1^{ère} rencontres théâtrales amateur de Cerdagne ».

Monsieur le Maire expose que le coût de l'opération envisagée est évalué à la somme de 85 000, 00 € HT et propose de solliciter les aides financières de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général selon le plan de financement suivant :

Dépenses:

Montant de l'enveloppe estimative Total HT 85 000 €

Recettes:

ETAT – DETR	25 500 € (Taux 30 %)
Région	17 692 € (Taux 20.8 %)
Conseil Général (octroi en 2013)	24 808 € (Taux 29 %)
Commune (Autofinancement)	17 000 € (Taux 20 %)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** l'opération et son plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région au titre du programme de soutien à la Culture, pour un montant de **17 692 €** sur un montant prévisionnel de cette action culturelle évalué à la somme de 85 000 Euros.

2013 - 136 - Demande de Subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement d'un Bâtiment Communal « salle de spectacle du Casino » DETR - Année 2014.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de la commune de promouvoir une politique culturelle engagée pour le développement de la culture sur les hauts cantons des Pyrénées catalanes.

Monsieur le Maire indique cependant que la ville ne possède aucune salle équipée en son, lumière, vidéo et installations scéniques, pouvant recevoir dans de bonnes conditions des spectacles d'art Vivant et est obligée de louer tout le matériel scénique à l'occasion de chaque spectacle ou manifestation.

Monsieur le Maire ajoute qu'afin de palier à cette carence, l'aménagement de la salle du casino (aussi affectée au cinéma) devient indispensable pour :

-Mieux recevoir les compagnies dans le cadre notamment de la saison cerdane- théâtre, musique, danse et conte, destinés majoritairement à la population autochtone éloignée des pôles culturels majeurs du département.

-Pouvoir répondre à la demande de conférences et de nombreuses représentations des associations de la commune.

-Accroître la sensibilisation du jeune public et élargir à d'autres publics notamment en organisant à Font Romeu les « 1^{ère} rencontres théâtrales amateur de Cerdagne ».

Monsieur le Maire expose que le coût de l'opération envisagée est évalué à la somme de 85 000, 00 € HT et propose de solliciter les aides financières de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général selon le plan de financement suivant :

Dépenses:

Montant de l'enveloppe estimative Total HT 85 000 €

Recettes:

ETAT – DETR	25 500 € (Taux 30 %)
Région	17 692 € (Taux 20.8 %)
Conseil Général (octroi en 2013)	24 808 € (Taux 29 %)
Commune (Autofinancement)	17 000 € (Taux 20 %)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le projet et son plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DETR 2014) au titre du programme de soutien à la Culture, pour un montant de **25 500 €** sur un montant prévisionnel de travaux évalué à la somme de 85 000 Euros.

2013 - 137 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées 2013 – Demande de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le dossier de demande de subvention objet de la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2013 - 035 n'a pas été retenu par le Conseil Général ni l'Agence de l'Eau concernant les travaux de réhabilitation de la Rue des Tulipes pour un montant de 123 437, 00 € HT qui en contesté le tracé qui ne lui semblait pas judicieux.

Le programme de travaux a donc été revu à la baisse par le maître d'œuvre qui a suivi les directives du Conseil Général et retenu un autre tracé.

Il s'agit donc de déposer une nouvelle demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour un montant de travaux de 101 106, 01 € HT selon le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT	
Financement	Montant € HT
Montant total opération (travaux + ingénierie)	101 106,01 €
Part financement Agence de l'eau 30%	30 331,80 €
Part financement Conseil Général 25%	25 276,50 €
Part autofinancement Commune	45 497,70 €

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **d'APPROUVER** le nouveau montant de l'opération pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la Rue des Tulipes ;
2. **de SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'eau dans les conditions exposées ci – dessus.

3. **d'AUTORISER** le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'eau et à nous la reverser ;
4. **de S'ENGAGER** à rembourser au Département un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non respect des obligations fixées par le contrat départemental ;
5. **de PRENDRE ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale ;
6. **de DONNER** tout pouvoir au Maire pour signer toute pièce nécessaire au règlement de cette affaire.

2013 - 138 - Acquisition d'une parcelle de terrain auprès des consorts PUIG dans le cadre de la construction du futur Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire et suivant les exigences de la loi sur l'eau, la Commune a l'obligation de réaliser une canalisation pluviale jusqu'à un exutoire défini.

Monsieur le Maire indique qu'il se trouve que cette canalisation traverse la parcelle cadastrée sous le numéro 6 section AY appartenant aux Consorts PUIG et que lesdits propriétaires ont préféré céder gracieusement à la commune l'emprise foncière nécessaire à la réalisation des travaux plutôt que de grever leur parcelle d'une servitude de passage de canalisation en terrain privé.

Monsieur le Maire précise qu'un document d'arpentage, réalisé par le cabinet AGT, a défini l'emprise foncière de la parcelle cédée soit 301 m² de la manière suivante :

<i>Situation initiale</i>			<i>Situation nouvelle</i>		
<i>N°Parcelle</i>	<i>Surface</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>N°Parcelle</i>	<i>Surface</i>	<i>Propriétaire</i>
N°AY6	3 277 m ²	Consorts Puig	N°AY71	301 m ²	Commune de Font-Romeu
			N°AY70	2 976 m ²	Consorts Puig

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1 - **ACCEPTÉ** le principe de l'acquisition de ce terrain de 301 m² à l'Euro Symbolique auprès des Consorts PUIG ;
- 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune.

2013 - 139 - Modification des tarifs de l'Espace Sportif Colette – Besson pour 2013 – 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire de valider une modification des tarifs de l'Espace Sportif Colette – Besson qui consiste à supprimer la condition de nombre d'abonnements pour l'accès aux tarifs réduits consentis à certains Comités d'Entreprises.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **DECIDE** d'appliquer une réduction de 14 % du prix nominal aux membres des comités d'entreprises d'ALTISERVICE et du CNRS sans conditions qu'en soit le nombre.
2. **DIT** que cette réduction s'applique sur le tarif individuel qui aurait été appliqué à la personne au regard de son domicile.

3. **AUTORISE** d'attribuer un abonnement gratuit d'une durée de trois mois au vainqueur du tournoi ESCB.

2013 - 140 - Vote des subventions aux associations sportives de la Commune pour 2013.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les propositions de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'exercice 2013.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 (deux) abstentions (Monsieur BEGUE étant sorti de la salle des débats) :

1. **DECIDE** d'allouer pour 2013 les subventions suivantes aux associations sportives de la Commune :

Associations	Rappel subventions 2012	Subventions 2013	Acomptes déjà versés 2013	Soldes à verser 2013
Centre équestre	20 000	0	10 000	0
Cercle des nageurs	6 500	6 500	3 000	3 500
Club de glace	3 000	3 000	1 500	1 500
Football Cerd FR Cap	5 000	4 500	2 500	2 000
FR Badminton	1 400	1 400	700	700
FR Judo	6 000	5 400	3 000	2 400
FR Lutte	500	500	0	500
FR Volley	1 400	1 500	700	800
GymVolontaire	900	900	500	400
Hockey Club FR	12 000	20 000	10 000	10 000
Les Ailes Cerdanes	500	0	0	0
Nordic 66	8 000	8 000	4 000	4 000
Pentathlon FR	4 000	4 000	2 000	2 000
Pétanque	600	0	0	0
Rugby	4 500	0	2 000	0
Ski FR Pyr Cat	40 000	40 000	20 000	20 000
Tennis Club FR	3 500	3 500	1 700	1 800
UNSS	0	0	0	0
VTT Pyr Cat	1 200	0	600	0
OMS	20 000	14 000	14 000	0
FRASU	500	500	250	250
TAIDO	400	0	200	0
	139 900	113 700	76 650	49 850

2. **DECIDE** D'allouer les subventions complémentaires suivantes pour le soutien au sport de haut niveau :

- 1000€ pour le Cercle des nageurs ;

- 3000€ pour NORDIC 66 ;
- 1500€ pour le Pentathlon FONT - ROMEU;
- 1000€ pour le Ski Club Pyrénées catalane.

2013 - 141 - Modification du tableau des emplois communaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'eu égard aux différentes promotions envisagées au titre du tableau d'avancement de grade pour 2013, il conviendrait de modifier le tableau des emplois communaux dans les conditions suivantes avec effet au 1^{er} octobre 2013 :

Filière Sportive :

- Création d'un poste d'Opérateur Principal des Activités Physiques et Sportives.
- Suppression d'un poste d'Opérateur qualifié des Activités Physiques et Sportives.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, par 7 (sept) voix POUR, 4 (quatre) voix CONTRE et 6 (six) abstentions **ADOpte** la modification du tableau des emplois communaux tel que proposé ci - dessus.

2013 - 142 - Décision Modificative n° 3 au budget général de la Commune pour 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 3 au budget général de la Commune afin de permettre la prise en charge d'investissements non prévus au budget.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ADOpte** la décision modificative n° 3 au Budget Général de la Commune pour 2013 telle qu'elle est annexée à la présente.

2013 - 143 - Campagne de plantation d'essences arbustives du Conseil Général.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du plan départemental de plantation d'essences arbustives, la Commune a le projet de solliciter du Conseil Général la remise de plans pour les programmes suivants :

Plantations d'essences aux abords de l'Espace Sportif Colette - Besson et du Golf Municipal :

- 3 Pins pleureurs de l'Himalaya
- 2 Pins nains (variété Mughus)
- 3 Pins de Weymouth
- 3 Picéas Abies (Epicéa commun)
- 3 Pins noirs d'Autriche
- 3 Cèdres se l'Atlas
- 3 Cèdres Déodora
- 18 Cyprès bleus de l'Arizona
- 18 Thuya de Chine
- 18 Cyprès de Lawson
- 13 Laurier tin (Viburnum)
- 13 Troenes du Japon

- 13 Cotoneasters lactéa
- 13 Cotoneasters francheti
- 13 Althéas
- 13 Barberis pourpres
- 5 Noisetiers
- 13 Groseilliers sanguins
- 13 Cornouillers sanguins
- 13 Cornouillers blancs
- 3 Saules pleureurs
- 2 Erables Sycomore
- 2 Erables Negundo
- 5 Bouleaux
- 5 Tilleuls à grandes feuilles
- 5 Sorbiers des oiseaux
- 5 Frênes communs
- 2 Erables planes
- 2 Erables à feuilles d'obier

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et une voix contre :

1. **VALIDE** ce projet et son plan d'aménagement tel qu'annexé à la présente ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter cette remise gratuite d'essences arbustives.

2013 - 144 - Travaux de construction du Groupe Scolaire – Autorisation de signature d'un avenant n° 2 au Marché Public de travaux de l'entreprise SAPER – 66 SALLEILLES – Lot N°4 – Isolation Extérieure.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du Marché Public de Travaux passé avec l'entreprise SAPER pour le lot n°4 Isolation Extérieure pour la construction du groupe scolaire, des sujétions techniques particulières nécessitent le remplacement du système ITE prévu au Marché (isolant en Polystyrène Expansé + application d'un enduit armé) par un système plus résistant, plus en adéquation avec les protections rapportées (remplissage granite des gabions d'une part, vêtture acier galvanisé d'autre).

Monsieur le Maire explique que cette proposition ne diminue pas les coefficients thermiques requis, ni les épaisseurs des complexes en façade car le système consiste à imperméabiliser les supports bétons avant de poser/coller les panneaux isolants (Polystyrène extrudé). Ainsi, seules les surfaces dont l'isolant ne recevra pas de protection rapportée (localement sur les sheds) seront enduites.

Monsieur le Maire ajoute que ces sujétions nécessitent la passation d'un avenant négatif n°2 dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché – Lot N°4 :

Montant HT 85 358.00
Montant TTC 102 088.17

Nouveau Montant du Marché après avenant négatif N°1 :

Montant HT 71 704.00
Montant TTC 85 757.98

Montant de l'avenant en cours N°2

Montant HT - 950.00
Montant TTC - 1 136.20

% d'écart introduit par l'avenant n° 2 négatif avec le marché initial : - 1.11 %

Montant du Marché après avenant N°2

Montant HT 70 754.00
Montant TTC 84 621.78

% d'écart introduit par les deux avenants négatifs n°1 et n°2 avec le marché initial : – **17.11 %**

Monsieur le Maire ajoute que la CAO dans sa réunion en date du 25/09/2013 a émis un avis favorable à la validation de cet avenant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 2 au marché public de travaux passé avec l'entreprise SAPER pour le lot n°4 Isolation extéreuse.

2013 - 145 - Travaux de construction du Groupe Scolaire – Autorisation de signature d'un avenant n° 2 au Marché Public de Travaux de l'entreprise FAUCHE – 66 PERPIGNAN – Lot N°14 – Electricité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du Marché Public de Travaux passé avec l'entreprise FAUCHE pour le lot n°14 Electricité pour la construction du groupe scolaire, la nécessité de la mise en place de luminaires d'éclairage des tableaux de classe, dans le but d'obtenir les niveaux d'éclairage suffisants constitue des sujétions techniques particulières impliquant la passation d'un avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise FAUCHE pour le lot n° 14 Electricité.

Monsieur le Maire précise que la prestation à réaliser inclura :

- Les documents à fournir dans le cadre du supplément d'études à réaliser par l'entreprise.
- L'adaptation en courant fort de la distribution secondaire et la fourniture et pose de luminaires de type BOOK BIG 1X49W de FAGERHULT.

Monsieur le Maire indique que ces sujétions techniques supplémentaires imposées à l'entreprise génèrent la passation d'un avenant n°2 dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché – Lot N°14 :

Montant HT 198 500.00

Montant TTC 237 406.00

Montant du marché après avenant N°1 :

Montant HT 205 415,27

Montant TTC 245 676,66

Montant de l'avenant n°2:

Montant HT 5 597.88

Montant TTC 6 695.06

% d'écart introduit par l'avenant n° 2 avec le marché: + 2.82 %

% d'écart introduit par les deux avenants (001 et 002) avec le marché initial + **6.30 %**

Nouveau Montant du Marché après avenant N°2 :

Montant HT 211 013.15

Montant TTC 252 371.73

Monsieur le Maire ajoute que la CAO dans sa réunion en date du 25/09/2013 a émis un avis favorable à la validation de cet avenant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 2 au marché public de travaux passé avec l'entreprise FAUCHE pour le lot n°14 Electricité.

2013 - 146 - Autorisation de signature d'un avenant N°1 au Marché à Bon de Commande de Voirie 2013 - 2016 passé avec l'entreprise MEYE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération N° 2013 - 026 du 12 février 2013 a été autorisée la signature d'un Marché Public à Bons de Commandes de travaux de voirie avec l'Entreprise MEYE à 66 120 EGAT.

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre la réalisation par l'entreprise de certains travaux initialement prévus en régie, il conviendrait de compléter le bordereau des prix unitaires par les prestations suivantes par la voie d'un avenant n° 1 dans les conditions suivantes :

Désignation	Unité	Prix Unitaire (€HT)
Fourniture et pose d'un regard complet 600x600mm	U	200,00 €
Dépose caniveau grille existant	ml	4,00 €
Pose caniveau grille 400x400mm	ml	350,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 au marché public à bons de commandes pour les travaux de voirie passé avec l'entreprise MEYE.

2013 - 147 - Régularisation des prises d'eau sur la commune dans le milieu naturel.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que La réglementation impose à la commune de déclarer les prélèvements en eau sur les ruisseaux en vue de leur régularisation ;

Monsieur le Maire indique que le bureau d'études AGERIN a donc été missionné pour réaliser les dossiers de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau ;

Monsieur le Maire ajoute que l'autorisation d'une prise d'eau implique des travaux de mise en conformité, qui consistent à créer un dispositif de comptage des volumes prélevés et de garantie de passage du débit réservé et que la déclaration d'existence du prélèvement en eau doit être portée par un seul demandeur, et comporte une description de l'ouvrage et du milieu de prélèvement ;

Monsieur le Maire expose qu'il a été dénombré 17 prises d'eau relevées par le bureau d'études dans le cadre de leur diagnostic, utilisées par les utilisateurs suivants :

- L'Association Syndicale Libre Boyer La Calme
- La commune
- Le CREPS

Monsieur le Maire propose donc que la commune se charge de la régularisation des 5 prises d'eau dont elle a l'usage, et qui sont :

Prise d'eau	Usage	Remarque
Le Menhir	Alimentation rec de Via	Historique d'entretien par la commune
Farneils	Soutien du débit du Ricaut	
Jas dels Claus	Soutien du débit du rec dels Claus = ruisseau du Golf	
Golf	Arrosage du golf	
Camparols	Jardins d'Odeillo	

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **VALIDE** ces prises d'eau
2. **MANDATE** Monsieur le Maire à l'effet de poursuivre le travail de régularisation par le dépôt des dossiers de demande d'autorisation.

2013 - 148 - Projet d'aménagement du cœur de station - Demande de subvention auprès de la Communauté Européenne (FEDER) dans le cadre de la convention interrégionale de massif et de l'axe interrégional Pyrénées - P.O.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet « éco-station de montagne » lancé en 2010 au cours du 10^{ème} forum mondial des jeunes architectes.

Monsieur le Maire indique que les qui ont été présentés lors des ateliers de ce forum avaient conforté la Commune dans son ambition : redynamiser et rendre plus attractif le centre-ville en le reliant au domaine skiable.

Monsieur le Maire ajoute que deux thèmes sont en particulier mis en avant dans le cadre du projet d'aménagement du cœur de station :

- Le développement économique et urbain ;
- L'intégration durable de ce projet dans un site particulièrement riche.

Monsieur le Maire expose que depuis 2010 de nombreuses études ont été menées sur la commune par des prestataires spécialisés (domaine skiable, tourisme, urbanisme) et qu'afin de pouvoir concrétiser les résultats de ces différentes études et de passer en phase opérationnelle, il convient maintenant de préciser l'ensemble du projet autant sur le plan programmatique que financier et administratif.

Monsieur le Maire précise qu'afin de mener à bien cette opération, la commune souhaite s'adjoindre les services d'un mandataire qui sera chargé de mener au nom et pour le compte de la commune l'ensemble des études nécessaires.

caractéristiques suivantes en vue de l'acquisition d'un terrain ayant les caractéristiques suivantes :

- Terrain cadastré section BD n° 28 d'une surface de 2 062 m² situé en zone 2NA du POS de la Commune valant PLU.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de la Commune, les services de France Domaines ont estimé, en date du 6 mars 2013 à la valeur de 60€ le m² et que Monsieur FABRE - ALART a accepté de céder ce terrain à la Commune moyennant ce prix de 60 € par m² soit une valeur globale et forfaitaire de 123 720 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **ADOPTE** le principe de cette acquisition au prix indiqué.

2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte avec le vendeur dans le cadre de cette affaire, actes dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune.

3 - **PRECISE** que la dépense correspondante sera prévue sur le budget de l'opération considérée.